

Chers parents,

Comme vous le savez sûrement, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a prescrit des contenus obligatoires en éducation à la sexualité dès cette année pour tous les élèves du primaire et du secondaire. Ces contenus sont importants pour le développement harmonieux des jeunes. Ils leur permettent de mieux se connaître, de promouvoir des rapports égalitaires et de comprendre les événements importants de leur développement. De plus, ses apprentissages sont basés sur le développement psychosexuel de l'enfant et respectent les recommandations d'experts comme celles de l'Organisation mondiale de la santé et de l'UNESCO.

Afin de s'assurer de la réussite de cette implantation, la commission scolaire a opté pour un déploiement progressif des contenus. Cette façon de faire nous permettra de bien accompagner notre personnel enseignant et professionnel et de nous arrimer à nos partenaires : infirmières scolaires du CISSMO et organismes communautaires.

Lorsque le déploiement sera terminé, les élèves du primaire recevront entre cinq et dix heures de formation par année, tandis que ceux du secondaire recevront entre dix et quinze heures de formation par année.

Par ailleurs, le Ministère a développé des outils d'information pour les parents sur les contenus qui seront enseignés, soit un fascicule par niveau de scolarisation que nous vous transmettons par la présente. Plus spécifiquement, chaque document expose la place de l'éducation à la sexualité à l'école ainsi que sa complémentarité avec la famille, en plus du détail des thèmes et des contenus qui seront offerts.

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces fascicules. Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à consulter le site du Ministère à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.qc.ca/parents-et-tuteurs/education-a-la-sexualite/>